

## **Le virus accélère, mais le protocole dans les établissements scolaires s'allège**

Alors que la circulation du Covid-19 s'accélère sur le territoire, les dirigeants multiplient les effets d'annonce et les mesures de plus en plus coercitives au nom du bien commun et de la sécurité sanitaire. Sans discuter de la pertinence de certaines obligations, pourtant unanimement jugées comme inutiles, telles que le port généralisé du masque en extérieur. On pourra s'étonner qu'en parallèle, dans une proportionnalité parfaitement inverse, le protocole sanitaire dans les établissements publics d'enseignement n'ait cessé de s'alléger depuis la rentrée de septembre.

Aujourd'hui, un·e élève peut même retourner à l'école si les parents attestent sur l'honneur que leur enfant n'est pas affecté·e par le virus.

Au-delà de l'indigence et de la légèreté des mesures qui entourent l'accueil des élèves et encadrent les conditions de travail des personnels, les préconisations de l'administration nient toute réalité de terrain et trahissent la croyance qu'un demi-millier de collégien·ne·s pourrait se côtoyer huit heures par jour sans jamais déroger au port du masque, et en se conformant strictement et sans relâche à toutes les mesures barrières rappelées à grand renfort d'affiches sur tous les murs des établissements.

Ces injonctions sanitaires semblent ignorer également les rassemblements des collégien·ne·s et des lycéen·ne·s avant l'accueil dans les bâtiments et à la sortie des classes. Là, pendant plusieurs longues minutes, des enfants et adolescent·e·s, tombent le masque qu'ils ont eu peine à supporter toute la journée et s'agitent au milieu des parents qui viennent les récupérer.

Elles occultent également la vétusté des bâtiments qui contraignent les élèves et les personnels à circuler et à enseigner dans des locaux sous-dimensionnés, où les fenêtres condamnées ne permettent pas toujours les aérations régulières recommandées par le protocole.

De la même manière, alors que les rassemblements dans les lieux publics sont limités à 10 personnes dans toutes les zones d'alerte renforcée, et que les gymnases sont devenus inaccessibles, les enseignant·e·s peuvent continuer de recevoir des groupes 35 élèves en espace clos et les activités sportives se tenir dans les salles de sport.

Doit-on alors, s'étonner aujourd'hui de découvrir que les établissements scolaires et les universités sont en passe de devenir les principaux foyers de contamination sur le territoire ? Le bulletin hebdomadaire de l'agence Santé publique France (SPF) en date du 24 septembre, est éloquent : 32 % des 899 clusters en cours d'investigation concernent le milieu scolaire et universitaire.

Avec 285 clusters, le milieu éducatif devance, pour la première fois, celui de l'entreprise avec ses 195 foyers de contamination.

Pendant que l'OMS et l'Unicef recommandent le port du masque dès 6 ans, que de nombreux·ses·x médecins s'inquiètent de la légèreté des recommandations sanitaires dans les écoles, et que des études récentes avèrent les cas de contamination d'enfant à enfant, et d'enfant à adultes, le gouvernement persiste dans son déni des risques que fait peser sur les enfants, les personnels, et la population tout entière la posture politique qui consiste à maintenir à tout prix les établissements ouverts sans mesures véritablement efficaces pour contenir l'épidémie.

### **Sud Éducation 69 revendique :**

- La mise à disposition, en nombre suffisant, pour les élèves et les personnels, de masques chirurgicaux, et de masques transparents pour toutes et tous les élèves et professeur·e·s qui en ont la nécessité.
- L'embauche massive de personnel de surveillance pour gérer les absences, le respect des règles sanitaires et les absences de personnel liées à l'épidémie.
- L'embauche de personnel d'entretien par les collectivités pour répondre à la charge supplémentaire de travail que demande l'application du protocole.
- L'octroi d'une prime aux personnels d'entretien pour reconnaître la surcharge de travail à laquelle elles et ils font face depuis mai 2020.
- L'embauche massive d'enseignant·e·s afin de recevoir les élèves au maximum par groupe de 10.
- La rénovation et la mise en conformité des bâtiments.
- Un réel suivi par la médecine du travail des personnels infectés.
- La reconnaissance de maladie professionnelle pour les personnels contaminés.
- La suppression du jour de carence.
- La mise en place de campagnes de détection massive et régulière du virus par test PPCR et antigénique.
- La prise en charge par l'administration de la vaccination contre la grippe pour les personnels qui en font la demande, comme cela se pratique chaque année pour les personnels du rectorat de Lyon.
- Des mesures d'isolement immédiates pour les élèves et les personnels lorsqu'un cas de Covid est avéré dans une classe.